Règlement

1. Contraintes sanitaires

Le règlement ci-dessous tient compte de l'évolution de la situation sanitaire. Ce règlement est susceptible d'être modifié afin de l'adapter aux exigences de l'administration le jour de la course dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Les inscrits R4C sont invités à consulter le site dédié à l'organisation de l'événement afin d'être informé d'une mise à jour sur le site de la course Accueil - R4C | La Route des 4 Châteaux (associationr4c.com)

2. Public

2.1 Cette course est conforme au règlement de la F.F.A. et réservée aux athlètes hommes et femmes, né(e)s **avant** le 31/12/2008, licencié(e)s ou non.

2.2 Pour les mineurs : les mineurs autorisés, catégorie « junior » F.F.A, sont nés entre le 17/11/2007 et le 31/12/2008 (**voir & 8.3**).

3. Date de l'épreuve

3.1 La date de l'épreuve est le **dimanche 16 novembre 2025**.

3.2 Le départ de la course est à **09h30** pour les femmes et pour les hommes.

4. Dossards

4.1 **Il n'y aura pas de distribution de dossard le jour de la course.**

4.2 Par exception, les dossards des coureurs des départements autres que 28,75,78,91 et 92, **ayant leur dossier complet**, seront disponibles sur présentation d'une pièce d'identité **le jour de la course**.

4.3 Les dossards des coureurs ayant leur dossier complet seront disponibles sur présentation d'une pièce d'identité au lieu et aux horaires ci-dessous.

Sport 2000 Gif S/Yvette (01 64 86 20 84) Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°42'4.07"N / 2° 6'9.13"E 48.7011111,2.1025
Du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre	De 16h00 à 19h00
Samedi 15 novembre	De 10h00 à 19h00

Gymnase Fernand Léger de Chevreuse Chemin des regains, 78460 Chevreuse
Dimanche 16 novembre 07h30 à 09h00

4.4 Un coureur peut retirer le dossard d'un autre coureur ou des dossards d'un groupe de coureurs sur présentation d'une copie papier ou digitalisée des pièces d'identités de **chacun** des coureurs (nombre de dossards retirés = nombre de pièces d'identité présentées).

4.5 Le port du dossard est obligatoire et doit être visible **sur la poitrine.**

4.6 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Sécurité

5.1 Des commissaires de course seront présents pour assurer la sécurité.

5.2 Les coureurs s'engagent à suivre le circuit balisé.

5.3 La traversée des parcs des châteaux est strictement réservée aux coureurs portant un dossard de l'épreuve.

5.4 Le temps de course est limité à **02 heures et 30 minutes**. Le coureur défaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule d'assistance de course.

5.5 Le service médical et les secours sont assurés par des médecins et une antenne de la Croix Rouge.

5.6 Les bâtons de marche ne sont pas autorisés sur ce parcours.

5.7 Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la course.

5.8 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place pour le départ de la course.

6. Assurances

6.1 Conformément au code du sport article D321-4, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Route des 4 Châteaux.

6.2 Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

6.3 L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

6.4 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

7. Droit d'image

7.1 Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films sonores ou tout autre support de communication.

7.2 En revanche si vous ne voulez pas apparaitre sur les listes d'inscription et/ou de résultat merci de le signaler sur le site lors de votre inscription.

8. Inscriptions

8.1 Les inscriptions se font exclusivement par Internet à partir du **lundi 01 septembre 2025 à 07h00** dans la limite des **3000** places disponibles sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire : "onsinscrit.com" (Les inscriptions papier ne sont pas acceptées).

8.2 Dès le paiement, **l'inscription est définitive** mais le dossard ne pourra être retiré qu'une fois le dossier complet (**voir § 9**) **:**

- La validation des N° de licence FFA ou PPS est automatiquement faite sur le site d'inscription en ligne.
- Pour les autre licence (FFTri, FSGT ou l'UFOLEP), un scan ou une photo du document doit être mis sur le site d'inscription en ligne.

8.3 **Pour l'inscription d'un mineur**, une autorisation parentale et une attestation concernant le questionnaire médical de pratique sportive sont obligatoires. (Voir § 9.3).

9. PPS ou licence : FFA, UFOLEP, FSGT

ATTENTION

9.1 **Pour les licenciés**, la licence (FFA, FFTri, FSGT ou l'UFOLEP) doit être valide à la date de l'épreuve.

9.2 **Pour les non-licenciés :** Depuis le 1er septembre 2024, **les « certificats médicaux » ne sont plus acceptés**. Un PPS (PPS : **P**arcours de **P**revention **S**anté) de la FFA datant de moins de 3 mois au jour de la course est exigé.
Il s'obtient sur : le site https://pps.athle.fr.Lors de l'inscription sur le site en ligne, le numéro du PPS devra être enregistré dans la zone « licence / PPS ». Le contrôle de validité sera automatique.

9.3 **Pour les participants mineurs** (**voir & 2.2**), l'inscription est validée après avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. (Voir formalités en **ANNEXE 1**).

Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

10. Tarifs

10.1 Le montant de l'engagement par coureur est de :

Pour les 1000 premières Inscriptions	Pour les 1000 suivantes	Pour les 1000 dernières	**Option annulation**
25 €	**27 €**	**29 €**	**03 €**

Pour rappel cette course est ouverte pour **3000** coureurs et les inscriptions commencent le **lundi 01 septembre 2025 à 07h00**.

L'option annulation vous permet d'obtenir, **jusqu'au 09 novembre 2025 minuit**, le remboursement de l'intégralité de votre engagement (hors coût de l'option) dans les cas suivants :

- Impossibilité de votre part de participer à la course pour quelque raison que ce soit.
- Ou annulation de la course par l'organisateur.

Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Attention l'option annulation ne pourra plus être contractée après avoir payé votre inscription en ligne.

11. Récompenses

11.1 Le scratch : de la 1ère à la 3ème place pour les femmes et les hommes.

11.2 Le 1er de chaque catégorie pour les femmes et les hommes.

11.3 La 1ère équipe femmes et la 1ère équipe hommes (sur 4 coureurs).

12. Acceptation

12.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

12.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

ANNEXE 1

Questionnaire relatif à l'état de santé du mineur & autorisation parentale

Pour les participants mineurs : l'inscription est validée après avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/actualite/arrete-7-mai-2021-NOR-SPOV2109790A.pdf) réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale.

Seule l'attestation est à transmettre aux organisateurs lors de l'inscription.

La réponse au questionnaire est à conserver par la personne exerçant l'autorité parentale qui doit en ce cas pouvoir présenter le questionnaire rempli conjointement avec le mineur à toute réquisition de l'autorité judiciaire.

Attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Je soussigné :

Nom : …… Prénom :……

Représentant(e) légal de l'enfant : ……

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à son inscription à la course : **Route des 4 Châteaux** édition 2025.

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions

Fait à …… le……

Signature